



Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D)

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE SANTÉ TRAVAIL

Universités concernées :

Les Universités de Bordeaux et Limoges, s'associent à compter de l'année universitaire 2012, pour assurer une formation, sur un programme commun en Santé-Travail, destiné aux Infirmiers.

1 - Objectifs de la formation

Les infirmiers, hors le diplôme d'état, n'ont aucune autre qualification. Ils ont des compétences inégales, issues de l'expérience sur le terrain ou de connaissances acquises dans le cadre de la formation continue très inégalement accessible.

Du fait notamment de complexification croissante de la gestion des problèmes de santé au travail et du mouvement international qui plaide en faveur de la notion d'équipes multidisciplinaires de santé au travail, il apparaît nécessaire d'assurer aux futurs professionnels, de même qu'à ceux qui sont déjà en fonction, une formation spécialisée débouchant sur une qualification assortie d'un diplôme.

2 - Responsables

Responsable principal

Professeur Isabelle BALDI

ISPED-EPICENE
Centre INSERM U1219
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 05 57 57 95 31

E-mail : isabelle.baldi@u-bordeaux.fr

Co-responsable

Docteur Camille CARLES

ISPED-EPICENE
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 57 57 46 28

E-mail : camille.carles@u-bordeaux.fr

Secrétariat Pédagogique : cecile.dubourg@u-bordeaux.fr – 05 57 57 46 28

Coordonnateur local :

Chaque université désigne un enseignant responsable de l'enseignement.

Comité de Coordination :

Il est composé de l'ensemble des coordonnateurs de chaque université.

Il se réunit au moins une fois par an pour définir, développer et actualiser régulièrement le programme, déterminer et mettre en œuvre les procédures de contrôle des connaissances.

Toutes les propositions de modification des statuts proposées par le Comité de Coordination seront transmises à chaque université par son coordonnateur afin d'être votées par le Conseil de l'U.F.R. et le Conseil du Collège de son Université.

3 – Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

La capacité d'accueil est fixée annuellement par le Comité de Coordination en fonction du nombre de candidats et de la capacité de formation de chaque université (environ 30 inscriptions (3/5 sur Bordeaux et 2/5 sur Limoges)).

- **3-2 Durée de la formation :**

La formation dure un an et à lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique :**

* Modules :

Le programme est composé de 6 modules de 5 jours.

Chacun des modules comporteront 35 heures d'enseignement théorique + les 16 heures des journées de regroupement pour la préparation de la soutenance + 16 heures de soutenance des mémoires pour un total en présentiel de **242 heures**.

Les modules sont répartis dans chacune des deux universités (Bordeaux et Limoges).

Les cours ont lieu d'octobre à novembre de l'année universitaire.

Tous les étudiants sont regroupés pour chacun des modules.

- **3-4 Stages :**

Les stages ont lieu en entreprise dans un service de médecine du travail.

En interne : pour les candidats en service de santé au travail - 105 heures.

Le stage se déroulera au sein du service de santé au travail encadré par son médecin du travail ou son tuteur. Pas de convention de stage à faire.

Stage obligatoire pour les étudiants n'étant pas dans un service de médecine du travail.

Stage obligatoire d'une durée minimum de trois mois. Il devra remplir des objectifs précis déterminés avec le stagiaire et le maître de stage et portera sur les activités dans l'entreprise, telles que : l'éducation sanitaire, l'activité médicale, la protection, la prévention, l'hygiène, la sécurité...

En externe : pour les candidats n'étant pas dans un service de santé au travail ou d'entreprise et qui doivent faire un stage obligatoire en entreprise - Obligatoire. 420 heures.

Les stages ont lieu en entreprise dans un service de médecine du travail. Il devra répondre à des objectifs déterminés en commun entre le maître de stage ou les responsables d'enseignement et le stagiaire et portera sur les activités dans l'entreprise, telles que : l'éducation sanitaire, l'activité médicale, la protection, la prévention, l'hygiène, la sécurité...

Ce stage de 3 mois pourra être effectué sur différentes périodes en discontinu sur l'année. Il sera validé par le mémoire.

Une convention de stage devra être signée pour les étudiants non-salariés avant le début des stages, entre l'établissement d'accueil, le stagiaire, le responsable du diplôme et le directeur de l'UFR de Santé Publique.

Les étudiants devront justifier d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les risques éventuels causés ou subis par eux à l'occasion de leur stage.

* Mémoire :

Le mémoire portera sur une situation en entreprise, une analyse de type bibliographique ou tout autre problème de Santé-Travail accepté par le responsable local du DIU.

Certains candidats ayant accompli certains stages ou suivi certaines formations dans le domaine de la Santé et du Travail, pourront demander à l'équipe pédagogique des dispenses d'enseignements et de stages (équivalences).

A l'appui de leurs demandes, ils devront constituer un dossier apportant tous les justificatifs des acquis qu'ils veulent faire valoir.

4 - Conditions d'inscriptions

- **Titres requis ou niveau :**

Peuvent être inscrits, les infirmiers de Santé au travail, titulaires du Diplôme d'Etat. 2ème cycle (Bac + 3) les infirmiers DE étant reconnu à partir de 2010 au niveau Licence.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae (3 pages maximum), une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

Le monitorat SST devra être acquis au cours du cursus s'il ne l'a été auparavant.

5 – Coût de la formation

Ce diplôme est ouvert uniquement à la formation continue

En formation continue : **3500€ /an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence

6 – Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Session d'examen en novembre, possibilité de deuxième session en décembre (selon avis des responsables).

- **6-2 : Nature des épreuves :**

La présence est obligatoire en cours lors des modules d'enseignement théorique, des journées de regroupement pour la préparation des soutenances et de la soutenance des mémoires

L'examen consiste en une épreuve orale (soutenance de mémoire).

Un jury composé des représentants de la Médecine du travail de chaque université prononcera la validation.

Le mémoire, dont le sujet a été choisi par le candidat en accord avec le responsable local de l'enseignement, sera présenté devant un jury composé de professeurs et enseignants ayant participé au diplôme. Les deux universités seront représentées. Validation du mémoire avec une note égale 10/20

La notation se décompose de la façon suivante (soutenance de mémoire) :

- présentation orale sur 5
- présentation écrite sur 5
- contenu scientifique sur 10.

- **6-3 : Validation :**

Les candidats ayant :

- **Obtenu le monitorat SST,**
- **Validé leur stage,**
- **Présenté avec succès leur mémoire,**

Sont déclarés admis les étudiants ayant obtenu la moyenne générale.

- **6-4 : Disposition prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé.

En cas d'échec à l'oral ou non présentation du mémoire : l'étudiant pourra soutenir en deuxième session avant la fin de l'année en cours ou l'année d'après.

Toutefois, les étudiants n'ayant pas obtenu leur diplôme au bout d'une année, pourront poursuivre leur préparation sur l'année suivante à condition qu'ils renouvellent leur inscription à l'Université (seul le droit d'inscription sera réclamé lors de la deuxième inscription).

7 – Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

CA. du 28/02/1997
Conseil de l'ISPED du 07/07/1997

Modification :

Modifications : C.A. du 26/09/2001
Conseil I.S.P.E.D. du 20/11/2001

C.A. du 17/05/2002
Conseil I.S.P.E.D. du 23/05/2002

Conseil I.S.P.E.D. du 09/05/2006
C.A. du 06/07/2006

Conseil I.S.P.E.D. du 29/06/2010
Conseil I.S.P.E.D. du 06/07/2010

Conseil I.S.P.E.D. du 16/05/2012
C.E.V.U. du 04/10/2012

Conseil I.S.P.E.D. du 27/05/2013
C.E.V.U. du 04/07/2013

Changement de responsable et modifications :

Conseil I.S.P.E.D. du 24/06/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Modifications : Conseil I.S.P.E.D. du 23/03/2023
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023
(Version 9)

ANNEXE :

Annexe

Diplôme Interuniversitaire de Santé Travail

Fiche signalétique

- Durée des études : 14 mois
- Année post-bac de sortie : BAC +3 / licence
- Composante de rattachement : ISPED (Institut de santé publique d'épidémiologie de développement)
- Formation continue : Possible
- Site(s) géographique(s) : Université de Bordeaux et Université de Limoges
- Coût :
 - * formation continue : 3500€
- Discipline : Santé publique

Présentation

- Formation uniquement pour les infirmières
- Durée des études : 14 mois (d'octobre à Novembre de l'année d'après)
- Année post-bac de sortie : BAC +3 / licence – Prérequis : Diplôme infirmière
- Composante de rattachement : ISPED (Institut de santé publique d'épidémiologie de développement)
- Formation continue : Possible
- Site(s) géographique(s) : Bordeaux campus Carreire et Limoges
- Coût : pour les 6 modules 3500 euros et les journées de regroupement et de soutenance + les frais d'inscription universitaires (170 euros environ). Possibilité de prise en charge par le plan de formation de l'entreprise ou par un fonds d'assurance formation

Discipline : Santé publique

Objectifs

- Être capable de se situer dans le milieu du travail par la connaissance et la compréhension du cadre juridique, économique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail.
- Être capable de participer à l'identification et l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail
- Connaître et comprendre, savoir identifier et évaluer les interrelations entre travail et santé humaine
- Contribuer à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé
- Savoir valider l'identification d'un besoin de santé
- Être capable d'effectuer une consultation infirmière suivant un protocole approprié et adapté
- Contribuer à la surveillance de la santé des salariés
- Être capable de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail
- Connaître les éléments de gestion d'un service de santé au travail
- Développer des aptitudes au travail en équipe, à l'auto entretien des connaissances.
- Utiliser les compétences acquises
- Maîtriser les outils informatiques

Organisation de la formation

L'enseignement est organisé entre les mois d'octobre et septembre de l'année universitaire - **3 modules sur Bordeaux et 3 Modules sur Limoges.**

L'évaluation finale sera réalisée par la soutenance du mémoire en novembre. Cet enseignement ou la validation finale pourra être réalisé sur 2 années universitaires consécutives mais cet allongement est peu recommandé et sera décidé par l'équipe pédagogique au cas par cas.

Contenu de la formation

L'enseignement de ce diplôme est assuré sous forme modulaire. Chacun des modules comporte 30h réparties en enseignement, travaux dirigés et travaux pratiques.

- 6 modules de 5 jours = 210h
- 2 Journées de regroupement avec les coordonnateurs = 16h
- 2 jours de soutenance de mémoire = 16h

Nombre d'heures avec présence des enseignants = 242 h.

Nombre d'heures du travail personnel à chaque module et du travail sur le mémoire = 200h

Stage :

Interne - pour les candidats en service de santé au travail : **105 h**

Externe - 3 mois de stage pour les étudiants ne travaillant pas en service de santé au travail = **420h**

Un mémoire portant sur un travail de recherche appliquée à partir d'une situation dans l'entreprise où travaille l'étudiant est à rendre (30 pages maximum + les annexes)

Module 1-Octobre : Environnement humain, social et juridique de la santé au travail

- 1.1 - Le monde du travail, place de l'entreprise dans la vie économique et sociale
- 1.2 - Cadre juridique et organisationnel de la santé au travail
- 1.3 - Protection sociale et santé au travail
- 1.4 - Réglementation de l'exercice de la profession infirmière et autres acteurs
- 1.5 - Organisation de la Santé au travail en Europe et dans le monde
- 1.6 - Sociologie du travail, des organisations
- 1.7 - Recueil d'informations en santé au travail
- 1.8 - Relation et déontologie en santé au travail
- 1.9 - Conduite de projet

Module 2-Novembre : Les relations travail/santé - 1ère partie

- 2.1 - Introduction, adéquation travail-Homme-Santé (danger-risque)
- 2.2 - Méthodologie d'évaluation générale des risques professionnels
- 2.3 - Risques chimiques, outils métrologiques
- 2.4 - AT, Arbre des causes, maladies professionnelles, organismes de prévention
- 2.5 - Indicateurs exploitables dans l'entreprise, AT/MP
- 2.6 - Notions de base en épidémiologie, élaboration d'un protocole de recherche
- 2.7 - Physiologie du travail
- 2.8 - Conduite de projet (suite)

Module 3-Janvier - Pratique de la santé au travail - 1ère partie

- 4.1 - Entretien infirmier : élaboration d'un protocole d'entretien, diagnostic infirmier, suivi, mise en pratique et retour d'expérience
- 4.2 - Gestion d'un service de santé au travail
- 4.3 - Adaptation Travail / Homme et handicap
- 4.4 - Ergonomie, amélioration du milieu du travail
- 4.5 - Santé mentale et psychopathologie du travail
- 4.6 - Conduite de projet (suite)

Module 4-Mars : Les relations travail/santé - 2ème partie

- 3.1 - Pathologies liées au travail
- 3.2 - Conséquences du travail de nuit
- 3.3 - Différents groupes de population au travail
- 3.4 - Risques physiques (ambiances lumineuses et sonores, vibrations, radioprotection)
- 3.5 - Conduite de projet (suite)

Module 5-Mai - Pratique de la santé au travail - 2ème partie

- 5.1 - Surveillance médicale
- 5.2 - Traçabilité
- 5.3 - Pénibilité
- 5.4 - Promotion et éducation pour la santé, principes de base
- 5.5 - Outils de communication, stratégies de communication en entreprise
- 5.6 - Conduite de projet (suite)

Module 6-Juin - Pratique de la santé au travail - 3ème partie

- 6.1 - Notions de base en santé publique
- 6.2 - Veille sanitaire
- 6.3 - Evaluation en santé au travail
- 6.4 - Risques technologiques majeurs

- 6.5 - Soins en entreprise, soins d'urgence, vaccinations
- 6.6 - Conduite de projet (suite)

Journées regroupement à Bordeaux : Deux journées en septembre
Soutenances à Bordeaux : Deux journées en Novembre

Conditions d'admission

Conditions d'accès

Infirmier(e) titulaire du Diplôme d'état

Inscription

- 1) Une copie du diplôme d'état
- 2) Une lettre de motivation
- 3) Un curriculum vitae
- 4) 1 photo d'identité

N.B : Une acceptation de prise en charge de votre employeur ou de l'organisme financeur est demandée et devra être adressée avec votre dossier.

Informations complémentaires et pour toutes demandes de dépôt de candidature

Renseignements et Contact(s) administratif(s)

Cécile DUBOURG - Assistante pédagogique du Pr Baldi et Dr Carles - ISPED

cecile.dubourg@u-bordeaux.fr - **Tél.** : 05 57 57 46 28

Adresse : ISPED - 146 rue Léo Saignat 33076 Bordeaux cedex

Informations complémentaires :

Heures de permanence : Ouvert du mardi au vendredi de 09h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Capacité d'accueil : minimum 20 étudiants – Maximum 30 étudiants

Composante ISPED (Institut de Santé Publique d'Epidémiologie de Développement)

Contacts

Responsable(s) de la formation

Pr Isabelle BALDI - Responsable - **Dr Camille CARLES** - Co-responsable

Contact(s) administratif(s) Scolarité

Collège Sciences de la Santé - Scolarité DU Santé

scolarite.du-sante@u-bordeaux.fr

Adresse : Université de Bordeaux - 146 rue Léo Saignat -Bâtiment 5D - 33076 Bordeaux cedex

Informations complémentaires : Ouvert du mardi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Composante

ISPED (Institut de santé publique d'épidémiologie de développement)